ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

cancer du côlon

Question écrite n° 74621

Texte de la question

M. Michel Bouvard attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le dépistage du cancer colorectal. En effet, celui-ci restera en fait limité à douze départements choisis par son ministère, après que ce dernier eut décidé de reprendre une expérimentation menée dans le passé avec la CNAM dans les régions Nord-Picardie, Calvados et Saône-et-Loire et interrompue en 1996. Au moment où d'autres pays européens ont mis en place un dépistage systématique et où les experts de l'organisation mondiale de la santé recommandent une action forte dans ce domaine, il souhaite connaître le calendrier retenu par le Gouvernement pour la généralisation de cette mesure afin d'assurer l'égalité de traitement de nos concitoyens en matière de santé publique.

Données clés

Auteur : M. Michel Bouvard
Circonscription : Savoie (3e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 74621
Rubrique : Santé
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 mars 2002, page 1647